



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue SUD de Voile

Régates des 2 Frères AVIS DE COURSE DIMANCHE 15 AOUT 2021

AUTORITE ORGANISATRICE

Le Yacht Club des Sablettes

REGLES

- La régata sera régie par les Règles d'Introduction à la Régate (RIR)
- Les prescriptions de la FFV

PROGRAMME

La régata se déroule sur un jour **Dimanche 15 Aout 2021**

- 11 H 00** - 1^{er} Signal d'avertissement, parcours construit.
2 ou 3 courses seront courues si possible

A partir de 13h retour à terre possible

- 14 H00** - Parcours longue distance ou parcours construit selon classe et météo

- 16 H 00** - 1^{er} Signal d'avertissement, régata slalom WING FOIL

A partir de 17 h Proclamation des résultats avec remise des prix.

LIEU

La baie des Sablettes

PUBLICITE

La régata est classée en **Catégorie 5C**.

CLASSEMENT

Le classement sera fait sur toutes les courses validées.

Le système de point à **minima** s'appliquera.

INSCRIPTIONS

Compte tenu de la situation actuelle liée à la pandémie, les inscriptions sont à faire **exclusivement** sur:
<https://www.ycsablettes.org/index.php/avis-et-inscriptions.html>

Mesures sanitaires obligatoires liées à la crise Covid-19

- Port du masque obligatoire à terre, pour tous.
- Distanciation physique à terre
- Vestiaires et douches fermés
- Pas de collation finale et proclamation du palmarès pour les 3 premiers de chaque série uniquement
- Inscription et règlements en ligne uniquement (sauf cas exceptionnels)



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue SUD de Voile

ADMISSIBILITE

L'épreuve INTER-SERIE est ouverte aux dériveurs et catamarans.

L'épreuve SLALOM est ouverte au WING foil.

FRAIS DE DOSSIER

Les Frais de dossier requis sont de **5 euros par équipage**

INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées sur place le Dimanche 15 Aout, tableau officiel près de Point Location.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle : "Décision de courir".
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.